



Renault Lardy



Renault Lardy

Loi Travail, Accord de Compétitivité

Même attaque, même combat !

Le gouvernement ne sait pas comment éteindre l'incendie qu'il a créé en s'attaquant au droit du travail. Il a même tenté la semaine dernière une manœuvre inimaginable il y a quelques années : interdire une manifestation syndicale ! Il a finalement dû reculer mais le parcours de la manifestation parisienne et l'ambiance que le dispositif y a fait régner n'étaient pas dignes d'un pays démocratique.

Mais, si les salariés de nombreuses entreprises maintiennent leur lutte, c'est qu'ils sentent que cette loi Travail aurait des conséquences très concrètes sur leurs futurs droits face à leur patron. C'est clairement le cas chez Renault puisque la direction espère que la loi Travail sera bien appliquée pour engager un deuxième accord de compétitivité qu'elle prépare avec des premiers « groupes de réflexion paritaires » avant des négociations en septembre.

Ils ne nous feront pas taire

Le rejet du projet de loi El Khomri est toujours majoritaire dans la population. De même, malgré le matraquage médiatique, le soutien au mouvement pour le retrait de la loi ne faiblit pas dans l'opinion et atteint même 70% chez les salariés (sondage IFOP du 19 juin pour Ouest-France).

Après l'énorme manifestation du 14 juin à Paris, le gouvernement a donc tenté la voie de la répression la plus grossière en interdisant la manifestation du 23 juin prévue à Paris dans le cadre d'une nouvelle journée de mobilisation et de grève. Devant le tollé d'une telle décision, il a dû reculer à moitié en autorisant une manifestation sur un trajet très court, circulaire et avec un déploiement policier que certains régimes autoritaires pourraient jalouser (plus de 2000 policiers et gendarmes mobiles pour 1600 mètres de cortège). Ces tentatives d'intimidation ne nous feront pas taire.

Et, parce que la détermination des salariés impliqués dans le mouvement est intacte, parce que de nouveaux salariés rejoignent la mobilisation, une nouvelle journée d'action est prévue dès ce mardi 28 juin.



La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève mardi 28 Juin 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation à Paris

Mardi 28 Juin - Départ 14h - de Bastille à Place d'Italie

RDV devant le CE de Lardy à 12h45

Inscription au transport collectif en bas de la cantine (Participation 5 euros)

Le ras-le-bol face aux attaques passées

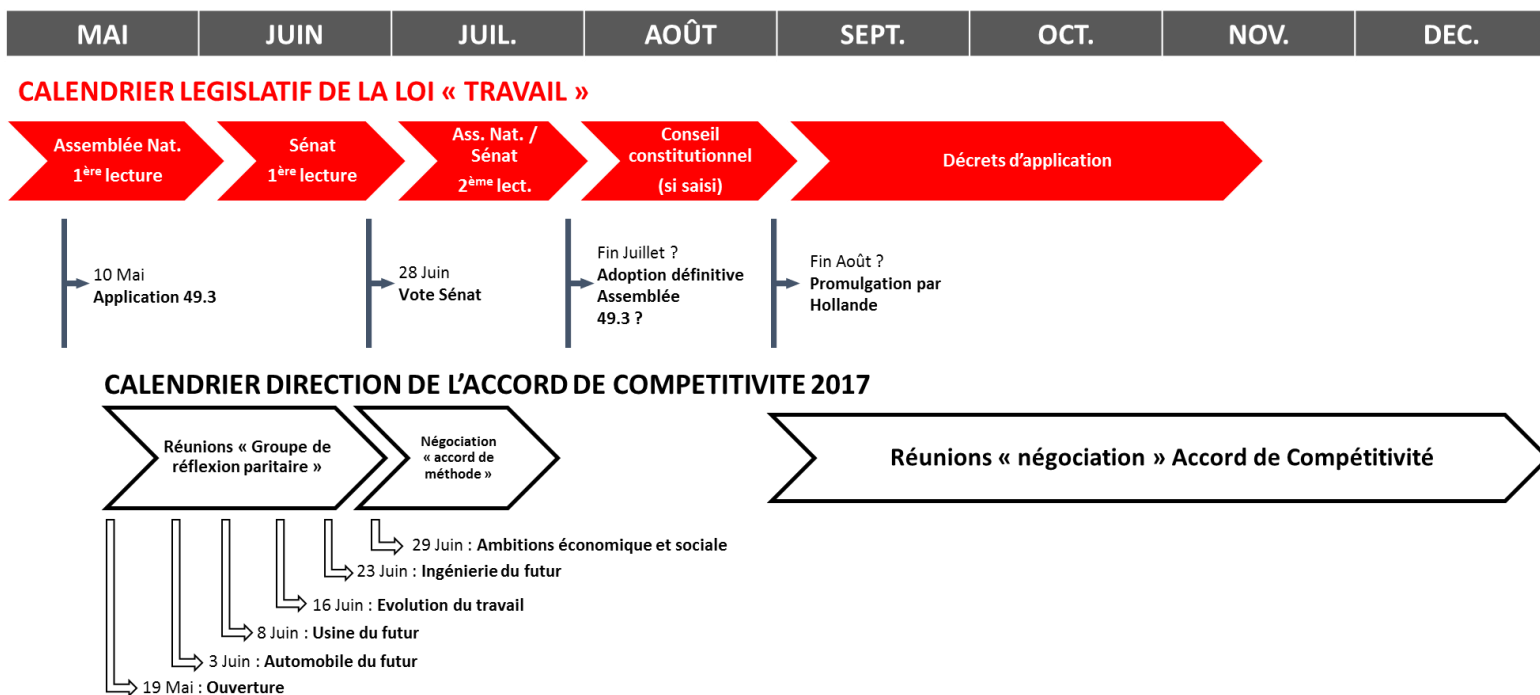
Certains des salariés qui sont entrés en lutte contre la loi Travail ou qui y entrent encore aujourd'hui marquent leur ras-le-bol vis-à-vis de la précarité qu'ils subissent quand ils sont en CDD, en intérim, en CDI de chantier (c'est-à-dire lié à une mission limitée dans le temps) ou dans des entreprises de prestation.

D'autres, dont les contrats sont moins précaires, marquent leur ras-le-bol vis-à-vis des multiples attaques subies depuis plusieurs années : augmentation et flexibilisation du temps de travail, blocage des salaires, intensification du travail et dégradation des conditions de sa réalisation à cause de départs non remplacés.

Car il s'agit bien d'une stratégie globale du patronat qui a décidé de maintenir ses profits et même de les augmenter tout en nous faisant payer la crise de 2008 et de l'ensemble du système économique. Les accords d'entreprise obtenus à coups de chantage à l'emploi ont été nombreux durant cette période et la loi Travail serait un formidable outil pour favoriser ces attaques et les approfondir.

Le lien entre la loi Travail et les futures attaques

Chez Renault, il n'y a pas de hasard de calendrier. La loi Travail a un calendrier parallèle à celui du nouvel accord de compétitivité que la direction voudrait nous imposer pour début 2017. Des premières réunions préparatoires à cet accord ont commencé et la direction semble vouloir commencer les réunions de « négociation » de l'accord à proprement parler en septembre 2016.



Il y a dans la loi Travail des dispositions qui permettraient à la direction Renault :

- D'accroître la flexibilité dans les usines : par la tri-annualisation du temps de travail et l'instauration de compteurs qui pourraient permettre de payer le week-end comme des jours de semaine
- De baisser nos rémunérations : par la baisse de la majoration des heures supplémentaires à 10% (aujourd'hui impossible sans un accord de branche au niveau de la métallurgie) ou par des accords dits de « développement de l'emploi »
- D'augmenter le temps de travail : toujours par ces accords de « développement de l'emploi ».

Le calendrier « législatif » montre que le parcours de la loi est loin d'être fini. Pour rappel, en 2006, le CPE avait été retiré alors même que la loi était allée jusqu'à la promulgation par le Président de la République. Mais, comme la mobilisation n'avait cessé de s'étendre, le gouvernement était revenu en arrière.

Alors, imposons notre calendrier des luttes pour faire céder le gouvernement et obtenir le retrait pur et simple de cette loi !

Faisons grève et participons à la manifestation organisée demain mardi 28 Juin à l'occasion du vote par le Sénat de loi Travail.